

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Éliminatoires BAL 2023 : rêve brisé pour Espoir BC

Prosper Sax NZE BEKALE
Libreville/Gabon

Le rêve de participation aux phases finales de la Basketball Africa League (BAL) 2023 s'est évanoui pour Espoir BC. Le représentant du Gabon s'est arrêté au premier tour des éliminatoires qui se sont déroulées à Yaoundé, au Cameroun, du 12 au 14 octobre dernier. Il a terminé dernier du groupe A, après avoir perdu ses deux matches, respectivement face au Bangui Sporting club de la République centrafricaine (49-71) et Nueva Era de la Guinée équatoriale (64-66). Face aux Centrafricains, les Gabonais ont résisté jusqu'au

troisième quart-temps (39-45), avant de sombrer lourdement (22 points d'écart). La maladresse devant le panier adverse est apparue comme la principale faiblesse gabonaise lors de cette opposition. Le dernier match contre les Équato-guinéens était celui du rebond après la déconvenue inaugurale. Bien entrés dans leur match, les poulains de Michaël Hermann Oganda Igoué vont prendre les devants au score (12-10), avant, cette fois, de tomber les armes à la main. S'inclinant sur le fil dans les ultimes secondes de la partie. " Prestation honorable de notre jeune équipe qui a su répondre coup pour coup face à l'adversité. Malheureusement, le

jeu doit toujours être sanctionné par un gagnant, et pour les deux rencontres, nous avons été du mauvais côté de l'histoire. Nous n'avons pas su conserver notre avance numérique. Quoi qu'il en soit, nous retiendrons. Comme l'a dit Nelson Mandela, " je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends ". Nous, Espoir BC, reviendrons plus forts, avec des arguments à faire valoir pour les prochaines éditions ", a voulu se consoler le président du club, Charles Obame Mengue. Espoir BC a ainsi perdu par inexpérience d'une compétition



Photo: Prosper Sax Nzé Bekalé / L'Union

Espoir BC a terminé dernier de son groupe.

internationale dès le tour éliminatoire avant l'Élite 8 initial. Il ne rejoindra donc programmée à Kigali (Rwanda) pas l'Élite 16, la dernière étape en mai 2023.

LDC Caf: un quatuor gabonais pour AS Vita Club-RC Kadiogo



Photo: DR / L'Union

Pierre Ghislain Atcho va diriger la seconde manche entre le Vita Club Kinshasa et le RC Kadiogo.

PSNB
Libreville/Gabon

Pierre Ghislain Atcho a été désigné comme juge central par la Confédération africaine de football (CAF) pour le match AS Vita Club (RD Congo)-Rail Club Kadiogo (Burkina Faso) prévu ce jeudi 20 octobre 2022 au stade des Martyrs de Kinshasa, dans le cadre des 16es de finale retour de la Ligue africaine des

champions. Le directeur de jeu gabonais, qui a déjà porté bonheur aux Congolais par le passé à ce même stade de la compétition en 2021 face à Young Buffaloes d'Eswatini (4-1), sera assisté par ses compatriotes Marlaïse Boris Ditsoga, Urbain Ondo Ndong et Cregue Fleury Moukagni. Au match aller disputé dimanche passé à Cotonou (Bénin), les deux équipes se sont quittées sur un score nul (0-0).



SEEG

COMMUNIQUE DE PRESSE

Augmentation délibérée des tarifs de l'électricité: le démenti de la SEEG

Libreville, le 19 octobre 2022. Depuis quelques jours, un message titré « SEEG : AUGMENTATION DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ » circule sur les réseaux sociaux en affirmant que « La SEEG augmente ses tarifs sans le moindre préavis contrairement à la réglementation en vigueur ».

Ce message, relayé à la SEEG par l'Organisation Gabonaise des Consommateurs, présente une variation des tarifs à partir de deux cas d'achat d'unités EDAN d'un montant de cinq mille francs CFA : l'un acheté le 29 septembre 2022 octroyant 39.3 kWh et l'autre, le 04 octobre 2022 avec 36.8 kWh édités.

Sur la forme, cette information présentée sous l'apparence d'un ticket EDAN, n'est pas authentifiée par les références d'un ticket issu des caisses de vente de la SEEG ou de son réseau de revendeurs, qui déclinent les numéros de transaction et de la caisse éditrice du ticket.

Sur le fond, la SEEG dément formellement l'existence d'une telle augmentation et rappelle que les tarifs de l'eau potable et de l'électricité sont définis et appliqués en accord avec l'Etat Gabonais, qui en est le garant.

Ainsi, la contribution spéciale électricité (CSE), la contribution pour les ordures ménagères (COM), la contribution spéciale de solidarité (CSS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la redevance compteur sont issues de la politique sociale du Gouvernement.

Parmi ces taxes, seule la redevance compteur, taxe fixe relative aux frais de location et d'entretien du compteur, est prélevée une seule fois au premier achat du mois au prix forfaitaire de 282 francs CFA.

La SEEG rappelle également que les tarifs de l'eau et de l'électricité n'ont pas augmenté depuis le dernier trimestre 2018.

Face à cette campagne de désinformation, la SEEG se réserve le droit de porter plainte auprès des autorités compétentes afin que les personnes rendues coupables de ces agissements puissent répondre de leurs actes.

La Direction Communication
Contact média : 011 76 79 19
Facebook : @SEEG01